

# Budget 2024

## Maîtrise et projection d'investissement : les clés du budget communal 2024

Le 4 avril dernier, le conseil municipal a adopté le budget primitif de la commune pour l'année 2024. Si l'année 2023 a été marquée par un contexte inflationniste, notre budget 2024 affiche une politique de dépenses maîtrisée. Le contexte géopolitique général est toujours instable et nous incite encore à rester attentifs, notamment en ce qui concerne le coût des énergies qui pourrait varier fortement en cas de crise internationale.

Du côté des finances publiques il n'y a pas non plus de répit. Le contexte économique français reste tendu, et les perspectives d'économies annoncées par Bruno Lemaire au niveau de l'État imposent aux collectivités territoriales de maîtriser leurs dépenses, notamment celles de fonctionnement.

Cette maîtrise doit nous permettre d'augmenter nos capacités d'investissements futurs afin de préparer le financement de la transition écologique.

### Clôture de l'année 2023

Grâce aux efforts de gestion réalisés tout au long de l'exercice, le résultat de clôture 2023 de la section de fonctionnement atteint 167 255 €.

Ce résultat traduit la volonté du conseil municipal d'augmenter sa capacité d'autofinancement afin de permettre la réalisation du projet de rénovation mairie-école.

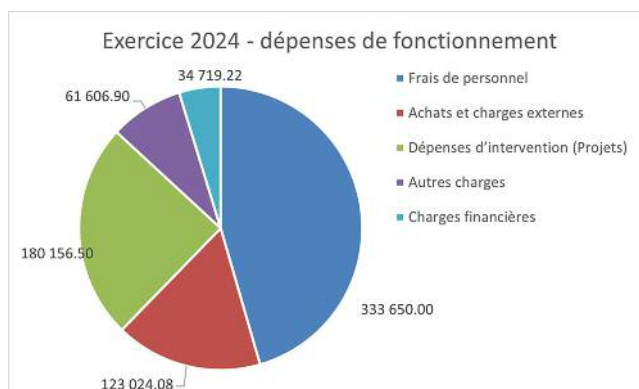
En 2024, ce sont d'ores et déjà 500 000 € qui sont fléchés en investissement grâce aux efforts financiers du début de mandat. Ainsi, 50 % du projet de la première phase de rénovation sont déjà provisionnés nous permettant d'avancer sereinement sur ce projet. Les 50 % restant seront financés par des subventions après montage des dossiers par l'équipe municipale.

### Poursuivre la politique de maîtrise des dépenses

L'année 2024 s'inscrit dans ce même contexte, avec un environnement économique toujours perturbé, et un objectif d'épargne net pour la commune supérieur à 100 000 € afin de financer les programmes d'investissements futurs.

En 2024 l'équipe municipale a décidé également de ne pas procéder à la revalorisation des indemnités des élus et de ne pas appliquer, en conséquence, l'augmentation des points d'indice définie par l'État.

La partie projet correspondant aux choix politiques des élus s'élève à 295 028 € (sections fonctionnement + investissement) correspondant notamment



à :

- la réfection des routes (Rojons, Plantier, Vie Plaine) pour un budget de 24 000 € ;
- l'installation de bancs dans le village, sur un parcours pédestre, 1 700 € ;
- la poursuite de la mise en sécurité du système informatique de la mairie, 10 000 € ;
- la rénovation de l'intérieur de la tour pour accueillir des expositions, 37 000 € ;
- l'aménagement d'une zone de retournement sur le terrain Varanger, 11 000 € ;
- la poursuite du budget « 1 % environnement » (1 % du budget de fonctionnement) soit 6 000 € ;
- le financement d'un éducateur sportif pour l'école et les jeunes du village, 3 600 € ;
- l'augmentation du budget « affaires sociales » pour l'organisation d'un repas des anciens à Noël en alternative aux traditionnels colis.

S'agissant des recettes de fonctionnement, celles-ci restent stables. Les recettes fiscales bénéficieront de la revalorisation des valeurs locatives votée par le Parlement dans la loi de Finances. Cette évolution des recettes fiscales sera cependant moins importante en 2024 avec une revalorisation des valeurs locatives de + 3,9 % cette année contre + 7,1 % l'an dernier.

L'endettement de notre commune demeure à un niveau important, puisqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2024 l'encours de la dette atteint 658 048,12 €, soit l'équivalent de 983,63 € par habitant. L'encours de la dette globale est constitué de 5 prêts classés 1A au regard de la « charte Gissler » attestant ainsi d'une dette saine et sûre.

### Stabilité des impôts fonciers en 2024

Réuni le 4 avril dernier, le conseil municipal a maintenu à l'identique de 2022 les taux d'imposition des contributions directes locales pour l'année 2024. ■